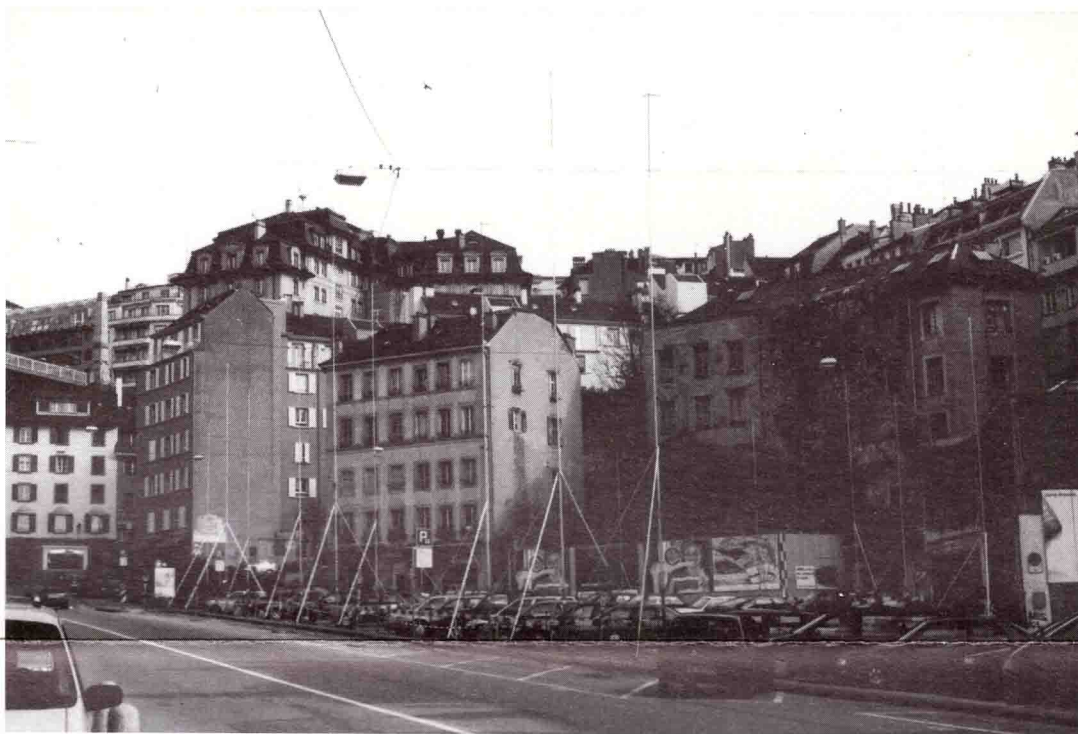


Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'informations destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne

25

MDL - Case postale 3265 - 1002 Lausanne
Téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



▲ La rue Centrale et le Rôtillon.

Un quartier du centre caractéristique des enjeux défendus par la charte des associations du centre-ville.

Le quartier - Un espace à mieux partager

Cette devise réunit dans l'action différentes associations de quartier du centre-ville. Ces dernières se sont mises ensemble pour rédiger une charte, définir des visions d'avenir et s'engager conjointement à améliorer la qualité de vie en ville. Un même constat les réunit, à savoir une continuelle dégradation des conditions de vie au centre-ville, plus spécialement en ce qui concerne le bruit du trafic et des activités nocturnes, les incivilités et les déprédations.*

Les quartiers du centre concentrent une grande mixité, tant en termes de population que d'activités (administration, commerces, services, culture, loisirs). La conséquence directe de cette diversité sont les nuisances engendrées par ces activités. L'importance de celles-ci pousse souvent les familles - notamment les plus aisées - à quitter le centre-ville pour aller habiter à l'extérieur. Ces mouvements de population accroissent d'autant la circulation pendulaire.

Une charte pour un changement

La charte, rédigée par ces associations est une base de réflexion, un manifeste pour un avenir qui n'est pas engendré par la résignation, le laisser-faire et le laisser-aller.

Elle est l'expression d'habitants qui souhaitent apporter leur contribution au bien de la communauté citoyenne citadine.

Qualité de vie

Le premier objectif est de rendre à la rue et au quartier son rôle de lieu de vie, d'endroit de travail, de rencontre et de détente. Cela passe par la préservation des sites naturels et construits, la restitution aux habitants de certains espaces publics consacrés à l'automobile, la création d'espaces de jeux et de rencontre, le maintien et le développement des espaces verts privés et publics, le soutien au commerce de quartier, la diminution du bruit.

>>>

Plan général d'affectation (IV)

Dans ce quatrième article de notre série consacrée au projet de plan général d'affectation pour la ville de Lausanne (PGA) nous abordons deux questions particulièrement délicates: d'une part celle des plans partiels d'affectation (PPA) ainsi que celle des dérogations, deux domaines qui sont en fait relativement apparentés.

Plan partiel d'affectation

Dans un certain nombre de cas, les règles générales du PGA ne sont pas satisfaisantes. Elles sont alors remplacées, pour un périmètre défini de cas en cas, par le règlement d'un plan partiel d'affectation. Ce plan particulier supplante alors les règles générales du PGA. Le périmètre concerné peut être un quartier, une rue ou simplement une parcelle. Le principe du PPA est un outil à double tranchant. Il peut être certes un moyen efficace pour protéger les particularités d'un quartier, d'une rue, pour préserver de l'obstruction une vue, pour sauvegarder des dégagements ou un ensemble de constructions dignes de protection. Mais le PPA est aussi un redoutable moyen de pure promotion immobilière, pour offrir des densifications outrancières, pour satisfaire les prétentions de propriétaires plus soucieux de leur profit que du bien public.

L'adoption d'un PPA passe certes par l'enquête publique et devant le législatif communal. Cette étape-ci lui confère ainsi une certaine légitimité démocratique. A l'usage, force est pourtant de constater que ce passage n'est souvent qu'un "alibi". En effet, la plupart des conseillers communaux ne sait pas lire un plan, ni imaginer volumétriquement l'impact des constructions. Ils adoptent ainsi presque systématiquement l'avis de l'administration. Les réponses que nous recevons à certaines de nos interventions confirment encore que le domaine du PPA est une chasse gardée des milieux administratifs et immobiliers, cautionnée dans la plupart

des cas par les autorités élues. C'est pourtant en l'espèce un des domaines importants des enjeux territoriaux et du développement urbain.

Les dérogations

Les dérogations sont un autre point particulièrement sensible de l'autorisation de construire. Le projet de PGA prévoit dans plusieurs articles des dérogations "légales". Ce faisant, il ouvre forcément la porte à l'arbitraire, aux pressions de toute nature, aux échanges de faveurs, "au renvoi d'ascenseur". Pire encore, les dérogations peuvent devenir la règle et entrer ensuite dans ce que l'on désigne par le droit coutumier.

La dérogation peut être tolérée pour des éléments secondaires ou sans importance. Mais dès qu'il touche des enjeux fondamentaux, il doit être strictement cadré, avec un droit de regard et de recours larges.

De plus, la dérogation ne doit pas concerner que l'octroi d'un droit supplémentaire; elle doit aussi pouvoir s'appliquer dans le sens du refus. En ce sens, il faut qu'à l'avenir, les articles permettant aux autorités communales d'interdire des constructions ou des démolitions susceptibles de porter atteinte au caractère et à l'aspect d'un site, d'un quartier, d'une place, d'une rue, ou nuire à l'aspect d'un édifice de valeur historique, culturel ou architectural, ce qui est dans le fond une dérogation restrictive, soient non seulement appliqués mais disposent aussi d'une base juridique meilleure.

Pour éviter l'arbitraire, le MDL et d'autres associations proposent la création d'une commission consultative sur les constructions, au sein de laquelle sont représentés des personnes extérieures à l'administration et à la politique, en particulier des personnes représentatives des quartiers concernés.

V Le quartier de Bourg.

Cheminées, canaux de ventilation, verrières, lucarnes, antennes sont la plupart du temps des éléments admis par le biais de dérogations "légales".



Association romande des historiens de l'art monumental

Fondée en 1995, l'association romande des historiens de l'art monumental (a.r.h.a.m.) est une association professionnelle regroupant divers acteurs de l'étude du patrimoine bâti régional et des arts décoratifs s'y rattachant. Ses membres sont historiens de l'art, "historiens des monuments" licenciés de l'Université de Lausanne, restaurateurs d'art ou historiens. Ces chercheurs ont des intérêts très variés, allant du Moyen Age au XXe siècle, de l'architecture au mobilier, en passant par les papiers peints, les poêles en faïence, les vitraux domestiques, les tuiles ou les cloches. Les uns sont affiliés à des institutions (musées, centres d'archives, université), d'autres travaillent comme historiens indépendants.

L'a.r.h.a.m. a d'abord cherché à établir des bases de travail pour ses interlocuteurs réguliers (les instances cantonales en charge de la préservation du patrimoine et les architectes) en proposant une liste de prestations et un tarif horaire. L'association s'applique maintenant à faire connaître le travail de ses membres à un large public par le biais de conférences et de visites guidées. La liste de ces manifestations, disponible à son secrétariat et sur internet (www.unil.ch/chamr, puis arham), s'adresse en particulier aux sociétés et associations. Amateurs et initiés trouveront dans cette liste près d'une centaine de sujets qui touchent aussi bien la ville de Lausanne que le canton de Vaud, ainsi que la Suisse romande.



Les récentes expositions sur l'histoire de la restauration des édifices médiévaux en Pays de Vaud (Autour de Chillon, 1998), sur les vitraux Art Nouveau à Lausanne (Lausanne in vitraux, 1998), sur l'architecte Eugène Jost (Eugène Jost - architecte du passé retrouvé, 2001) ou sur les poêles à catelles, ont toutes été préparées par des membres de l'a.r.h.a.m.

Pour toute information complémentaire: a.r.h.a.m., av. Fantaisie 6, 1006 Lausanne.

▲ L'arham se préoccupe de sensibiliser le public aux valeurs patrimoniales. Ici, un décor peint sur l'immeuble rue du Simplon 9.

>>>

Le quartier - Un espace à mieux partager (suite de la page 1)

Le logement

Le deuxième point de la charte concerne le logement. Il s'agit de permettre à différentes catégories de population de se loger et de se côtoyer dans un même lieu pour maintenir ou recréer une mixité de population. Cet objectif conduit en particulier à favoriser la rénovation douce des bâtiments, une consultation des habitants au sujet de projets de rénovation ou de reconstruction, et des mesures novatrices propres à éviter des stratifications sociales.

Urbanisme et transport

La troisième proposition de la charte souhaite instaurer une culture de concertation et de pesée des intérêts en cas de développement de projets urbanistiques touchant au quartier. Les buts sont de promouvoir un urbanisme plus respectueux du quartier et de son patrimoine historique, d'abandonner un urbanisme technocratique et arrogant, de rénover et préserver le patrimoine bâti plutôt que de démolir et reconstruire des "objets architecturaux" étrangers à l'âme du quartier, d'abandonner définitivement des projets de voie d'accès de type "pénétrante", de réfléchir sur les transports en commun et individuels dans ces quartiers.

Sécurité des piétons

Le dernier point de la charte concerne les piétons et le trafic. Il s'agit de diminuer le trafic de transit, de ralentir la circulation là où cela s'avère nécessaire, de lutter contre le parage anarchique et de proposer des solutions alternatives de parking, notamment en fin de semaine.

Soutien du MDL

Le Mouvement pour la Défense de Lausanne estime que la plupart de ces objectifs font partie, directement ou indirectement, de ses buts statutaires. En effet, (re)donner à la ville un environnement agréable à vivre est la condition première pour que les habitants s'y installent de manière durable. Et lorsque l'on prend racine, on établit des liens, sociaux et "territoriaux". Le quartier est alors investi par un lien affectif. Et ce que l'on aime, on le protège, on en prend soin. C'est probablement le meilleur remède pour diminuer la délinquance et l'incivilité; et en même temps, il s'agit d'un des meilleurs outils de sauvegarde du patrimoine.

* Les associations engagées dans cette action sont l'Association des habitants Curtat/Menthon, le Groupe d'habitants du quartier Barre/Vallon/Industrie, le Comité des habitants et usagers de l'îlot Riponne-Tunnel, le Centre d'animation de la Cité, les Amis de la Cité, le Mouvement pour la défense de Lausanne, l'Association pour un autre Rôtillon, l'Association du Petit Théâtre, l'Association du 2.21, l'Association la Cour des Miracles.

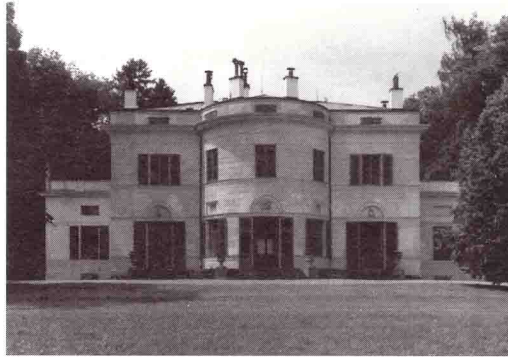
Entre Arcadie et Panthéon

Grandes demeures néoclassiques aux environs de Rolle Patrimoine lausannois a le plaisir d'annoncer la publication d'un ouvrage rédigé par le talentueux et infatigable historien Paul Bissegger, consacré à de somptueuses demeures de la Côte lémanique. Un petit coup d'oeil au-delà des limites lausannoises est toujours enrichissant.

Plusieurs maisons de campagne situées sur la Côte vaudoise attirent de longue date la curiosité du public en raison de leur caractère privé, de leur architecture exceptionnelle et de la beauté du site: La Gordanne est d'importance européenne, Beaulieu et Choisi occupent une place de premier plan dans notre patrimoine national, tandis que Fraid'Aigue, Fleur d'Eau, Fleuri, l'Oujonnet et Bellerive jouent très honorablement un rôle régional.

L'intérêt de ces propriétés est dû à divers facteurs:

- la personnalité des **maîtres de l'ouvrage**. Ces demeures ont été bâties pour des Vaudois très fortunés ayant séjourné longtemps à l'étranger, ou pour des étrangers aux intéressantes destinées, comme ce Hollandais qui mena une brillante carrière militaire en Allemagne, jusqu'à devenir un ennemi personnel de Napoléon.



- la personnalité des **architectes**, comme Hill, Bagutti, Noblet ou Recordon. Enfin on découvre des noms, qui permettent de mieux situer ces créations dans leur contexte culturel.

- l'**exceptionnelle qualité artistique** de ces bâtiments, agrémentés de peintures, de sculptures et environnés de parcs magnifiques. Tous ces édifices se réfèrent aux grands modèles de l'architecture antique, au travers souvent d'autres réalisations néo-classi-

ques européennes. Ainsi la Gordanne imite - avec des améliorations - une villa anglaise, qui, elle-même, renvoie au célèbre Panthéon de Rome.

Cette publication de 500 pages agrémentées de 310 illustrations, enrichie d'anecdotes, de portraits et de nombreux détails biographiques, fera découvrir des merveilles insoupçonnées et habituellement inaccessibles au public.

Prix de souscription (jusqu'au 30 novembre 2001) : Fr. 52.- (ensuite 63 fr.) + Fr. 6.- de frais d'expédition.

A commander à la Bibliothèque historique vaudoise, Grand-Chêne 8, 1003 Lausanne, ou en versant la somme de Fr. 58.- au CCP 10-22229-3, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, avec la mention "Entre Arcadie et Panthéon".

▲ La demeure de Choisi à Bursinel.

Un des monuments étudiés dans l'ouvrage de P. Bissegger.

Actuel

JAB

1002 Lausanne

Le Musée Historique de Lausanne présente, dans une exposition intitulée "Orfrois et brocarts", une partie du Trésor de la Cathédrale de Lausanne qui a été saisi par les Bernois à la Réforme.

C'est d'ailleurs ce trésor que certains patriotes vaudois ont récemment souhaité récupérer.

L'exposition lausannoise présente une partie des vestiges de ce Trésor, soigneusement restauré par les Bernois. Il s'agit de parements d'autels, d'orfrois, de chapes et d'autres pièces qui font partie des plus beaux textiles médiévaux conservés en Europe. Certaines de ces étoffes, tissées de fils d'or et d'argent, furent données à la Cathédrale par des évêques, en particulier Aymon de Montfalcon (1491-1517). Ce même Aymon de Montfalcon est aussi le

commanditaire de la très remarquable balustrade du massif ouest de la Cathédrale, que les autorités vaudoises d'aujourd'hui ont décidé de démolir pour construire le **nouvel orgue**.

D'un côté, on est fier de ce que les Bernois ont sauvé à notre place. De l'autre, ce qui nous est confié, on le foule au pied avec mépris...

A voir le peu de cas que l'on fait de cette balustrade, on ne peut s'empêcher d'imaginer ce qui pourrait se passer si le Trésor était encore en mains vaudoises: il serait peut-être envisagé de le vendre aux enchères pour renflouer les caisses de l'Etat et permettre ainsi la construction de TRIDEL et du métro m2.



▲ La balustrade du massif ouest de la Cathédrale de Lausanne.

Commanditée par l'évêque Aymon de Montfalcon (1491-1517). Qui empêchera sa démolition?